



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 68
Hebdos régionaux de la Montérégie

**Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée
entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et Longueuil**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 8 DÉCEMBRE 2015 À BROSSARD

Québec, le 3 novembre 2015 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN* par les Villes de Brossard et de Longueuil. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 8 décembre 2015, à compter de 19 h 30, au Centre socioculturel de Brossard, 7905, avenue San Francisco**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 18 décembre 2015.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 18 décembre prochain, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Brossard, 7855, avenue San Francisco ;
- Bibliothèque Raymond-Lévesque, 7025, boulevard Cousineau à Longueuil.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Les villes de Brossard et de Longueuil, de part et d'autre de la Grande Allée, proposent de poursuivre à six voies la portion de ce boulevard située au nord-ouest de l'autoroute 30. Il y a actuellement une seule voie dans chaque direction avec panneaux d'arrêt aux intersections. Plusieurs développements à vocation résidentielle, commerciale et industrielle sont prévus dans le secteur au cours des prochaines années, ce qui devrait occasionner une augmentation des débits véhiculaires et tout particulièrement sur la Grande Allée. Or, selon le promoteur, les différentes analyses réalisées sur les conditions actuelles de circulation aux heures de pointe démontreraient que plusieurs intersections sont déjà critiques et présentent des retards.

L'élargissement et la réhabilitation de la Grande Allée, d'une longueur de 2 km, débiterait à 100 m de la voie ferrée du Canadien National et se poursuivrait jusqu'à la Place de la Couronne, qui se trouve dans le prolongement de la sortie 69 de l'autoroute 30. Cet élargissement transformerait la Grande Allée en boulevard urbain à trois voies dans chaque direction, lesquelles seraient séparées par un terre-plein central. Au nord-ouest de la rencontre des boulevards Moïse-Vincent et du Quartier, une voie réservée aux autobus est planifiée de chaque côté. L'installation de feux de circulation aux intersections les plus achalandées est également prévue, de même que l'aménagement de voies auxiliaires aux intersections contrôlées et d'un sentier multifonctionnel. La vitesse affichée serait de 50 km/h.

La mise en service du nouveau boulevard urbain est prévue pour octobre 2016. Le coût du projet est estimé à 19 M\$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, le projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée n'aurait aucune répercussion significative de nature écologique compte tenu de l'absence de grands massifs forestiers, du contexte urbain, de la présence marquée des activités humaines au voisinage et du fait que les travaux seraient exécutés en partie dans un axe routier existant. Le milieu hydrique ferait cependant l'objet de mesures d'atténuation particulières. Ainsi, les nouvelles infrastructures seraient conçues et réalisées de manière à éviter toute altération des milieux humides situés de part et d'autre de l'emprise routière. En outre, des bassins de rétention souterrains seraient aménagés de manière à réguler le débit des eaux de pluie qui seraient rejetées dans le ruisseau Daigneault.

Sur le plan humain, plusieurs des mesures d'atténuation proposées, essentiellement pendant la période de construction, visent à atténuer les répercussions sur le milieu bâti, soit le bruit et la propagation de poussière, et à limiter les effets sur la circulation routière. Le promoteur prévoit également un programme de surveillance environnementale durant les travaux et un suivi du climat sonore une fois le projet réalisé.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 18 décembre 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : grande-allee-brossard-longueuil@bape.gouv.qc.ca.